

BROUENXOU

- enquête an 12
- chapelle 1806
- 1809 chapelle - Presbytère
- 1814 état de biens = voir en
Lamulès

enquête
an 12

se communiants environ

été désigné par
cette Succursale.

Lidan, paroisse -
mil sept cent -
ceci donc le cinq
et trois.

arrondissement de Lannilis.

Succursale de Brouennou.

article 1^{er}

Saint patron. St. iveldoc, évêque, et confesseur

art. 2.

trois cents seize ames; deux cents douze communicans environ

art. 3.

un seul prêtre Suffit pour la desserte.

art. 4.

jusques à present, aucun prêtre n'a été désigné par
monsieur l'évêque, pour la desserte de cette Succursale.

art 5.

art. 6.

yves morie Bazil, né, au prat-lédan, paroisse -
de porspoder, le dix sept février, mil sept cent -
cinquante sept; et promu au sacerdoce le cinq
avril mil sept cent quatre vingt trois.

Il

art. 7.

art. 8.

l'objet exigé par cet article, est rapporté, sur une
pièce, à part.

art. 9.

aucun particulier ne témoigne désirer que m^r.
l'évêque demandât au gouvernement, l'établissement,
ou conservation de chapelles domestiques, dans l'étendue
de cette commune; car il n'y a aucun qui, en ait.

Broënnou le 20 février 1804.

Basil d'érvant de Broënnou

comme, il n'y a point de curé à Lannilis pour
pouvoir lui remettre ces pièces, au gré de la circulaire
du 30 du mois dernier, j'en fais rendre par la
poste. Je remplirai, cette année, la Station de Broënnou
qui anciennement étoit avec Landéda, et Lannilis.

Brouennou

Le maire, adjoint, conseil, et d'effortant de la commune
de Brouennou ;

A Monsieur André, évêque de Quimper.

Monsieur l'évêque.

La chapelle, connue sous le nom de Lauvayoc
sous l'invocation de Saint ^{Jean-Baptiste}, d'au¹ l'édifice de cette
commune, est, en grande vénération, non seulement
en cette paroisse ; mais encore dans les paroisses
avoisnantes : cette chapelle est très utile
conséquemment ; et il est indispensable, par la
dite raison, et d'autres, que vous en demandiez
la conservation, au gouvernement qui.

voudra bien; ainsi que vous, en pèrmettre la libre
disposition, pour contenter la piété, et la dévotion
des fideles: ce que nous espérons obtenir, avec
confiance. Monsieur.

Brouéimou, ce jour 29 pluviôse an 12 de la république
Bazil d'estrévant de Brouéimou.

Jean Bbanié
maire

gouvenich
adjoint

IKAEUEE VIA SIOY
YOUNION IAAIAOF
Q 2 AOT
CL D L A S

Arroumou le 20. février 1806.

✓.

Messieurs.

D'après l'invitation de votre amabilité du 5. de ce mois, j'ai
l'honneur de prier votre grandeur de vouloir bien observer que la
chapelle dédiée, à St-Jean-Baptiste; connue sous le nom de Tawayoc,
sise, sur cette paroisse, est très défective au culte, n'ayant point d'autre
susceptible; présentement, elle n'est pas en très bon état de décence; mais
les fidèles s'offrent de la remettre, aussitôt obtenue la permission de sa
conservation.

De votre grandeur, messieurs,

votre très humble et très obéissant serviteur.
David D'Almeida.

8
Brouinville 14 juin 1809

Lomelin

Monsieur.

D'après les demandes énoncées dans la circulaire de
monseigneur du 30 mai dernier, ~~je~~ je me hâte de
vous certifier;

1^o que, Brouinville a un presbytère qui appartient
à la commune.

2^o que, ce dit presbytère est présentement, en bonne
réparation.

vos très humble, et très obéissant
Directeur. y: Bazil, Délégué.